

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du pôle ressources et accompagnement - mission suivi des dossiers réservés n°04/2022 du 12 octobre 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu la note interne du 1^{er} décembre 2022 portant changement de fonctions et d'affectation pour monsieur Stéphane Boucher à compter du 1^{er} décembre 2022,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1:

A compter du 1^{er} décembre 2022, monsieur Stéphane Boucher, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, est chargé des fonctions de chef d'équipe du centre de maintenance des bâtiments de Saint-Etienne-au-Mont - bureau maintenance des bâtiments - service maintenance du patrimoine - direction de l'immobilier - pôle aménagement et développement territorial.

Article 2:

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le

1 3 JAN, 2023

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture 062-226200012-20230113-RH7360VO012023-Al Date de télétransmission : 15/03/2023 Date de réception préfecture : 15/03/2023